



# Mon jardin zéro déchet

La communauté de communes est labellisée territoire zéro déchet, zéro gaspillage. Notre objectif est de réduire au maximum notre production de déchets. Les déchets de jardin peuvent être valorisés. Ce guide vous apporte des solutions pour un jardin zéro déchet.

Le jardinage génère beaucoup de déchets. Les déchets verts représentent 1/4 du tonnage total des déchets collectés dans nos 3 déchèteries, soit 2 598 tonnes par an. Le traitement de ces déchets coûte de plus en plus cher à la collectivité et donc aux contribuables.

Avec des gestes simples, il est facile de réduire et recycler ces déchets verts qui sont une ressource gratuite et naturelle et ceci vous fera aussi gagner du temps en évitant tous les allers-retours à la déchèterie.

### LES DECHETS VERTS, QUEL COÛT ANNUEL POUR L'USAGER DE COEUR DE GARONNE ?

**700** tonnes

**173 €** la tonne de déchets verts collectés en porte à porte soit

**121 100 €**

**2 600** tonnes

**37€** la tonne de déchets verts rapportés en déchèterie soit

**96 200 €**

**0€** la tonne de déchets verts compostés ou réutilisés



# LE MULCHING

Cette technique consiste à recycler sur place les tontes de pelouse. En laissant l'herbe finement coupée sur le sol, elle se décomposera naturellement et apportera ainsi des éléments nutritifs pour fertiliser la pelouse et maintiendra l'humidité du sol.

AVANTAGES : GAIN DE TEMPS  
FERTILISATION DU SOL

## Trucs et astuces

Vous pouvez acheter des kits mulching à installer directement sur votre tondeuse entre 30 et 60 €. Les feuilles mortes et jeunes rameaux de taille tendres et verts dispersés sur la pelouse peuvent être broyés avec la tondeuse.



# LA TONTE HAUTE

Tondre à 8 cm plutôt qu'à 3 ou 4 cm, donnera une pelouse plus verte et plus forte. Avec une tonte plus haute, les racines se développent en profondeur donc l'herbe est plus résistante à la sécheresse. Le risque d'invasion de plantes indésirables diminue car l'ombre évite la germination. Cela permet la floraison de plantes variées ce qui augmente la biodiversité et favorise la pollinisation.

AVANTAGES : GAIN DE TEMPS  
AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ





## LE PAILLAGE ORGANIQUE

Cette technique consiste à couvrir de paillis (végétaux ou broyat) le sol du potager, autour des fleurs, plantes, haies, arbustes ou arbres fruitiers.

Le paillage limite l'évaporation, conserve l'humidité, par conséquent, le sol demande moins d'arrosage. Autre avantage important, il limite les mauvaises herbes et donc le désherbage.

Les déchets organiques formant le paillis vont se décomposer et augmenter la fertilité du sol tout en protégeant les fruits et légumes qui ne sont plus en contact direct avec le sol.

### Trucs et astuces

1 heure de paillage, c'est 10 heures de travail en moins

Les paillis acides de thuya ou de pin seront utilisés pour les plantes de terre de bruyère (hortensias, magnolias, rhododendrons...)

Pour pailler, vous pouvez utiliser les tontes de gazon, riches en azote, les feuilles, les branchages broyés. Disposez des couches de paillis de 10 à 20 cm pour la paille, 10 cm pour les feuilles mortes, 5 à 7 cm pour le broyat, 3 cm pour le gazon frais ou 5 cm pour le gazon séché. Renouvelez le paillis dès qu'il atteint 1 à 2 cm.

AVANTAGES : BONNE SANTÉ DU SOL  
MOINS D'ARROSAGE  
FINI LE DÉSHERBAGE



# LE BROYAGE

Broyer c'est réduire en copeaux les déchets issus de la taille et de l'élagage.

Le broyat peut être utilisé dans le composteur afin d'équilibrer les apports et d'améliorer la qualité du compost.

Il peut aussi faire un excellent paillis au pied des plantes et arbustes pour les protéger.

Le broyat est très utile pour embellir les allées de jardin ou les massifs. Son pouvoir filtrant empêche l'eau de stagner. Il est également très efficace contre les mauvaises herbes.

A partir de 2021 la communauté de communes Coeur de Garonne propose un service de broyage aux mairies du territoire.

Ce service sera étendu aux particuliers à partir de 2022.

Vous pourrez réserver le service broyage à domicile en contactant le service gestion des déchets.

AVANTAGES : MOINS D'APPORT EN DÉCHÈTERIE  
MOINS D'ARROSAGE  
SOL EN BONNE SANTÉ



## Trucs et astuces

Un broyeur coûte entre 250 et 500 €, préférez la location d'autant qu'il ne vous servira que 2 ou 3 fois par an. Regroupez vous avec vos voisins pour optimiser la location d'un broyeur



# LE COMPOSTAGE

C'est la décomposition naturelle des déchets organiques par des bactéries, champignons, vers et autres insectes, en présence d'humidité et d'air. Le compostage peut être réalisé en tas ou dans un composteur.

Vous pouvez composter vos déchets verts, vos déchets alimentaires, ou certains déchets de maison comme les mouchoirs en papier, les boîtes à oeufs en carton ...

La communauté de communes Coeur de Garonne a édité un guide du compostage que vous pouvez télécharger en ligne ou qui vous sera donné avec l'achat d'un composteur.

AVANTAGES : MOINS DE DÉCHETS DANS LA POUCELLE  
DU COMPOST POUR LE JARDIN



## Trucs et astuces

Achetez un composteur à prix préférentiel sur les déchèteries de Rieumes ou Mondavezan avec un justificatif de domicile et un chèque de 15€ à l'ordre du Trésor Public

# LES HAIES NATURELLES

Les haies de thuyas, lauriers, troènes ou charmes nécessitent beaucoup d'entretien et produisent beaucoup de déchets verts. Ils existent des arbustes à croissance lente qui exigeront des coupes moins fréquentes. Les espèces locales sont plus résistantes et permettent de réintroduire la faune locale.



AVANTAGES : DES VÉGÉTAUX PLUS RÉSTANTS  
MOINS DE TAILLE



## Trucs et astuces

Certaines associations peuvent vous aider.

Arbres et Paysages d'Autun  
au 05 34 66 42 13  
[arbresetpaysagesdautan.fr](http://arbresetpaysagesdautan.fr)

Les fous du bois  
au 05 61 98 38 73  
[lesfousdubois.fr](http://lesfousdubois.fr)



# LA RÉGLEMENTATION

- Brûler ses déchets verts est très polluant, toxique donc dangereux pour la santé.
- La plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux pour réglementer les nuisances sonores. Renseignez-vous auprès de votre mairie avant de sortir la tondeuse.
- Jeter ses déchets dans la nature est interdit. Les dépôts sauvages de déchets organiques favorise la prolifération des orties et autres plantes indésirables.
- Utiliser des produits phytosanitaires est interdit depuis janvier 2019. Pour trouver des solutions alternatives, rendez-vous sur le site [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)
- Et si vous ne souhaitez ni pailler, ni broyer, ni composter ... vous pouvez toujours vous rendre dans l'une de nos 3 déchèteries du mardi au samedi (9h-12h et 14h-17h, dernière voiture acceptée 15mn avant la fermeture)



12 rue Notre Dame - 31370 RIEUMES

**450 €**

d'amende si vous brûlez ou jetez dans la nature les déchets verts. (Art. 131-13 du code pénal)

**50 kg**

de déchets verts brûlés émettent autant de CO<sup>2</sup> que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente ou 37 900 km par une voiture essence.

**Contact :**

dechets@cc-coeurdegaronne.fr